

1. Représentatif

Le conseil d'école élit ou nomme des personnes à des postes spécifiques (représentant une classe ou un domaine d'activité particulier, etc.). Seuls les parents désignés ont le droit de vote. Tous les autres participants sont invités à participer aux réunions mais n'ont pas le droit de vote.

Implications

- Le conseil d'école représente la communauté scolaire dans son ensemble ;
- Le conseil d'école est responsable de la communication avec la communauté scolaire ;
- Souvent, il représente la classe et le représentant rend compte aux parents de sa classe ;
- Seul le conseil d'école peut participer à la prise de décision (vote), mais tout parent présent à la réunion peut participer à la réunion et à la discussion.

Points forts

- Les décisions sont prises avec les membres du conseil d'école qui disposent de toutes les informations historiques ;
- Les décisions peuvent être prises de manière efficace ;
- Les rôles sont clairs, les relations sont développées.

Limites

- Peut ne pas sembler inclusif ;
- La communication avec la communauté scolaire peut ne pas avoir lieu ;
- Il peut être difficile d'avoir une représentation égale ;
- Risque accru que les informations personnelles utilisées à des fins de communication ne soient pas traitées de manière appropriée.

2. Hôtel de ville

Tous les parents qui assistent aux réunions sont invités à participer et à voter. Un comité exécutif est élu pour gérer les réunions et coordonner les activités du conseil d'école.

Implications

- L'exécutif fait le travail ou délègue le travail ;
- La communauté scolaire est chargée de connaître les affaires du conseil scolaire ;
- Chaque parent est membre du conseil d'école (par défaut) ;
- Chaque parent peut participer à la prise de décision (vote).

Points forts

- Le conseil d'école est inclusif et accessible ;
- Il se peut que davantage de parents connaissent les activités du conseil d'école ;
- Le conseil d'école peut faire participer davantage de parents.

Limitations

- Les membres du conseil d'école présents peuvent ne pas être au courant des informations historiques ;
- La discussion peut être difficile à orienter ;
- Les rôles et les procédures peuvent ne pas être clairs ;
- La prise de décision peut être confuse ou difficile ;
- Les parents peuvent ne pas se sentir obligés d'assister aux réunions.

3. Combiné

De nombreux conseils d'école ont repris certains aspects de chaque modèle et ont créé un modèle qui reflète leur communauté et sert leurs objectifs.